

RAPPORT ADMINISTRATIF 2017

Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11 Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928 e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation Exercice 2017

TABLE DES MATIÈRES

l.	ME	ESSAGE DU PRÉSIDENT	3
II.	RA	APPORT D'ACTIVITÉ	5
	1	Bilan de l'année écoulée	
	2	Nouveautés	6
	3	Projets	7
III.	RA	PPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	8
IV.		OMPTES 1	
	IVa	ı Bilan	1
	IVk	Compte d'exploitation 1	2
	IVo	Annexe1	4
	IVo	d Fiche technique de l'immeuble4	10
V.	RA	APPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION4	12
VI.	INI	FORMATIONS DIVERSES4	14



I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères et chers bénéficiaires.

Lors de l'année 2017, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour les encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse et en renforçant le contact avec les écoles d'interprétation. En 2018, la brochure sera actualisée.

Le Conseil de Fondation a, par ailleurs, créé une nouvelle page sur le site Internet relative à l'enjeu d'une épargne régulière, sur la base tant de contributions que de versements personnels, et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle. L'exemple montre que l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat.

Il est rappelé que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, le sociétariat CPIC est maintenu et le capital continue de fructifier. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.— ou Euros 40'000.— par an pour augmenter leur épargne retraite. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de votre avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels: http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/

L'année 2017 a été une bonne année sur le plan des rendements de portefeuille.

Les segments «A», «B» et «C» se sont comportés en ligne avec les marchés. Le segment croissance en euros et le segment croissance en francs suisses ont respectivement bien et très bien progressé. Le segment conservateur en euros est resté stable.

Ces résultats, ainsi que ceux des autres années valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modestes. Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée. Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, comme l'année 2008, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet www.cpic.ch sous «Gestion financière», «Performance des parts»).



L'Assemblée Générale de 2017 a, de plus, accepté que la convocation aux assemblées générales soit envoyée par voie électronique, cela dans un souci écologique et de baisse des coûts administratifs. Ainsi, le premier envoi sans support papier aura lieu lors de la convocation à l'Assemblée Générale 2018. Toutes les informations relatives aux assemblées générales continueront à être disponibles sur le site Internet.

Finalement, le Conseil de Fondation communique la décision du réassureur, les Rentes Genevoises, de suspendre le service d'une des trois prestations de rentes, à savoir les rentes futures en francs suisses, en raison de la faiblesse extrême des taux d'intérêts suisses. Dans les conditions actuelles, le blocage d'un taux d'intérêt très faible sur une ou plusieurs années, démarche irréversible, pourrait désavantager les bénéficiaires si les taux d'intérêt devaient augmenter à moyen terme. Il est donc plus avantageux de souscrire à une rente de retraite immédiate en euros ou en francs suisses.

Enfin, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration.

Genève, le 20 mars 2018

Jacques-André SCHNEIDER Président du Conseil de Fondation

II RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1er janvier 2017, la Caisse comptait 2'535 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 66 adhésions et 99 sorties, à savoir 4 décès, 3 exclusions prononcées par l'AG de 2017, 2 transferts de droits à pension, 70 sorties pour raison d'âge (dont 27 à 70 ans), 9 démissions avant âge terme, 11 rentes de retraite (dont 1 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2017, elle comptait 2'502 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2017, le total du bilan atteint EUR 275'879'002.78.

Quant aux dépenses:

- Les dépenses réalisées au titre des frais généraux se sont élevées à EUR 719'806.54, soit 0.26% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.
- Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 199'540.20, soit
 0.07 % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.
- La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 361'605.45, soit 0.13 % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.
- 4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 199'397.63, soit 0.07 % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

Le montant total des **frais de la gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 760'543.28, soit **0.27** % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

Le montant **total des dépenses directes** a été de EUR 1'480'349.82 (postes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus), soit **0.53**% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.



Le montant total des **frais de la gestion de fortune indirects** (frais «total expense ratio» ou frais TER) a été d'EUR 1'147'737.00, soit **0.42**% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12. 2017.

Par conséquent, le **montant total des frais de la gestion de fortune directs et indirects** (postes 2 à 4 ci-dessus, plus TER) représente **0.69**% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

Quant aux dépenses totales de la CPIC (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent 0.95% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

Remarque

Le taux de **0.95**% est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués par d'autre acteurs du marché.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 214.02 à EUR 224.38, augmentant ainsi de 4.84%. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 157.36 à EUR 157.11, diminuant légèrement ainsi de -0.16%. Finalement, la valeur de la part «C» est passée de CHF 112.97 à CHF 120.30, augmentant ainsi de 6.49%.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Nouveautés:

- Recours à de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC: entre autre, envoi régulier d'une «brève» par messagerie électronique.
- Création d'une nouvelle page sur le site Internet au sujet de l'importance d'une épargne régulière et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle.



 Envoi de la documentation relative à la convocation annuelle de l'Assemblée Générale par voie électronique pour des raisons écologiques et de baisse des frais administratifs directs.

3 Projets:

• Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC: notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires et examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches.



III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2017

Synthèse des performances 2017 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2017, la valeur du Segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 214.02 à EUR 224.38, soit une variation annuelle de 4.84 %. La valeur du Segment B (segment conservateur en euros) est passée de EUR 157.36 à EUR 157.11, soit une performance annuelle de -0.16 %. La valeur du Segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 112.97 à CHF 120.30, soit une variation en CHF de 6.49 %.

Revue des marchés

Malgré les inquiétudes du marché au début de l'année, imputables aux risques protectionnistes et politiques à l'échelle mondiale - notamment à l'orientation de la présidence Trump («America First») - 2017 a en fin de compte été un bon millésime pour l'économie mondiale. Les indicateurs macroéconomiques se sont améliorés. Aux Etats-Unis, l'indice ISM termine l'année proche d'un plus haut de 13 ans. En Europe, les élections en France et aux Pays-Bas n'ont pas donné la majorité aux partis populistes et une nouvelle génération de leaders européens s'est attelée à des réformes structurelles qui devraient contribuer à la reprise économique du Vieux Continent. Les économies émergentes affichent une reprise solide, à l'image des indices d'activité en hausse à la fois dans le secteur manufacturier et les services. Dans ce contexte, la croissance mondiale a accéléré, Elle est à la fois généralisée et, pour l'essentiel, non inflationniste. A l'heure actuelle, aucune grande économie n'est en récession, comme en attestent les données de l'OCDE. Les banques centrales, sur lesquelles les marchés ont gardé leurs yeux rivés l'an dernier, ont poursuivi leur politique de normalisation progressive. La stabilité de la croissance économique et l'absence d'inflation ont offert un contexte favorable aux marchés en 2017.

En effet, 2017 a été un bon cru pour les placements en actions, comme en témoigne l'envolée des indices mondiaux. Aidés par la croissance économique soutenue, supérieure à la tendance, les entreprises ont engrangé de solides bénéfices, dopant ainsi le rendement des actions. Les marchés ont fait fi des incertitudes politiques et la volatilité est restée contenue. L'indice de volatilité VIX – aussi appelé l'«indice de la peur» – est tombé en deçà de 10, soit un niveau largement inférieur à sa moyenne historique. Les actions américaines se sont fortement appréciées (+19.40 %) en 2017, galvanisées par le secteur technologique. De l'autre côté de l'Atlantique, sur fond de fermeté de l'euro, les actions européennes ont été à la traîne des titres américains (+7.70 %). Les monnaies ont joué un grand rôle dans l'écart entre les deux



régions: en dollars américains, les actions européennes sont en hausse de 22.70 %. L'Allemagne et l'Italie ont affiché les plus belles progressions, le DAX et le FTSE MIB s'adjugeant respectivement 12.50 % et 13.60 %. L'indice français CAC 40 et l'indice espagnol IBEX n'ont pas été en reste à raison de respectivement 9.30 % et 7.40 %, alors que le SMI suisse progressait de 14.10 %. Les actions britanniques se sont appréciées de 7.60 %, malgré les craintes liées au Brexit. Au Japon, le Topix a lui aussi été dans une forme éblouissante (+19.70 %) en 2017, sa hausse la plus notable depuis 2013. Les actions émergentes ont été les principales bénéficiaires de la croissance mondiale (+37.30 %). L'indice Hang Seng de Hong Kong a grimpé de 36 % en 2017, sa plus forte augmentation depuis 2009, tandis que l'indice indien Sensex a progressé de 28 %. Au sein des secteurs, les technologies de l'information et les matériaux ont surperformé (+36.90 % et +26.40 %), tandis que les télécoms (+2.30 %) et l'énergie (2.10 %), finissent l'année en retrait par rapport à l'indice mondial (en USD).

Contrairement aux attentes du consensus, le marché obligataire s'est bien comporté en 2017. Les pressions inflationnistes ont été contenues. Le rendement du bon du Trésor américain à 10 ans - qui augmente lorsque les prix baissent - a terminé 2017 sur une note pratiquement inchangée, à 2.40 % et est resté cantonné l'essentiel de l'année dans une fourchette étroite. Néanmoins, le rendement du bon du Trésor américain à 2 ans, plus sensible à l'évolution des taux directeurs de la Réserve Fédérale, a enregistré sa plus forte hausse annuelle sur dix ans, clôturant à 1.88 %. De ce fait, la courbe des bons du Trésor américain n'a jamais été aussi plate depuis 2007. Parallèlement, le rendement du Bund a gagné 24 points de base sous l'effet de l'annonce par la Banque centrale européenne de la diminution de ses achats d'actifs. Récupérant la note investment grade, le Portugal s'est révélé le grand gagnant des emprunts d'Etat de la zone périphérique. Le rendement des emprunts d'Etat portugais à 10 ans a reculé à 1.90 % en fin d'année, contre 3.70 % une année plus tôt. Au Japon, la banque centrale a maintenu le rendement à 10 ans près de zéro. Les obligations d'entreprise américaines notées investment grade ont affiché un rendement de 6.40 %, tandis que celui de leurs homologues européennes s'établissait à 2.40 %. Le segment des obligations à haut rendement a connu une performance remarquable, avec un rendement total de pas moins de 6.90% en Europe et 7.50% aux Etats-Unis. Enfin, les obligations émergentes ont surperformé, à raison de 9.60 % pour celles libellées en dollars américains et 14.30 %, en monnaie locale.

Sur le front des monnaies, le dollar américain a entamé une phase baissière au début de 2017. Face à un panier de monnaies développées, le dollar



américain s'est replié de 10 %. Dans le détail, l'euro s'est raffermi de 14.10 % face au dollar américain, terminant l'année à 1.20, tandis que le yen a retrouvé des couleurs (+3.80 %), l'USDJPY s'établissant à 112.6. Portée par le regain d'optimisme suscité par l'avancée des pourparlers autour du Brexit, la livre sterling s'est inscrite à 1.35 face au dollar, soit une hausse de 9.50 %. Enfin, l'année a été contrastée pour les matières premières mondiales, avec un rendement total de 1.70 %. Les cours du pétrole (Brent) ont clôturé l'année au-dessus d'USD 66 le baril, un plus haut sur deux ans, profitant de la baisse des stocks de brut, de la vigueur de la croissance mondiale et des réductions de la production de l'OPEP. Stimulé par la baisse du dollar, l'or a fini l'année en hausse (+13.10 %), à USD 1'302 l'once.

IV. COMPTES

IVa Bilan

ACTIF	nexe	31.12.2017 EUR	31.12.2016 EUR
Placements Liquidités et placements sur le marché monétaire Créances Obligations Actions Parts de fonds de placement Immeuble Produits dérivés	7.1 7.2	275'234'194.11 9'130'761.14 5'645.35 104'889'419.93 92'565'137.82 60'037'714.40 8'058'864.75 546'650.72	270'657'750.90 10'636'591.73 5'921.75 96'730'880.01 81'900'363.78 73'468'247.10 8'796'805.91 -881'059.38
Compte de régularisation actif Actifs provenant de contrats d'assurance	7.3	644'808.67	630'008.17
Total de l'actif		275'879'002.78	271'287'759.07

PASSIF	Annexe	31.12.2017 EUR	31.12.2016 EUR
Dettes	7.4	118'078.50	63'225.83
Compte de régularisation passif	7.5	180'024.64	194'529.51
Provisions non techniques Provisions générales	7.6	107'491.98 107'491.98	124'372.70 124'372.70
Capitaux de prévoyance et provisions technique Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs		274'471'252.44 274'471'252.44	269'810'219.91 269'810'219.91
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	1'002'155.22	1'095'411.12
Total du passif		275'879'002.78	271'287'759.07

IVb Compte d'exploitation

Annexe	2017	2016
	EUR	EUR
Cotisations et apports ordinaires et autres Cotisations des salariés Contributions de l'employeur Cotisations supplémentaires des salariés	12'304'691.92 3'897'508.62 6'455'337.52 1'951'845.78	9'963'619.39 3'125'094.95 5'203'392.90 1'635'131.54
Prestations d'entrée Apports de libre passage	997'443.13 997'443.13	1'170'972.75 1'170'972.75
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	13'302'135.05	11'134'592.14
Prestations réglementaires Autres prestations réglementaires Prestations en capital à la retraite Prestations en capital au décès	-16'106'300.65 -358'964.06 -15'680'550.28 -66'786.31	-11'587'574.20 -596'758.53 -10'765'955.78 -224'859.89
Prestations de sortie Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'595'807.41 -3'595'807.41	-7'996'362.51 -7'996'362.51
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-19'702'108.06	-19'583'936.71
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux	-5'910'486.69	-2'753'157.86
de prévoyance des bénéficiaires actifs 5.2 Rémunération du capital-épargne 5.2	6'428'880.79 -12'339'367.48	8'472'302.00 -11'225'459.86
Variation des capitaux/provisions/réserves	-5'910'486.69	-2'753'157.86
Produits de prestations de réassurance Prestations de réassurance	0.00 0.00	0.00 0.00
Charges de réassurance Primes de réassurance	-28'907.78 -28'907.78	-22'957.43 -22'957.43
Résultat net de réassurance	-28'907.78	-22'957.43
Résultat net de l'activité de prévoyance	-12'339'367.48	-11'225'459.86



	Annexe	2017 EUR	2016 EUR
Résultat net des placements Résultat sur liquidités Résultat sur obligations Résultat sur actions Résultat sur fonds de placement Résultat sur immeuble Résultat sur opérations de dérivés Frais d'administration de la fortune	6.8	13'093'630.74 -139'427.41 -881'974.93 10'136'984.90 1'606'640.02 -346'182.93 4'625'871.37 -1'908'280.28	12'045'357.27 79'676.58 4'319'156.93 5'374'023.78 5'465'093.16 528'314.75 -1'908'729.43 -1'812'178.50
Autres produits	7.7	60'937.49	29'822.46
Autres frais	7.8	-6'515.95	-5'612.43
Frais d'administration Coût de l'administration générale Honoraires de l'organe de révision Emoluments des autorités de surveillance	7.9	-719'806.54 -675'079.66 -39'551.91 -5'174.97	-747'090.71 -709'315.24 -33'070.19 -4'705.28
Résultat net des activités hors prévoyance		12'428'245.74	11'322'476.59
Différence de conversion		0.00	0.00
Excédent des produits avant constitution/di la réserve de fluctuation de valeur	ssolution de	88'878.25	97'016.74
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	-88'878.25	-97'016.74
Excédent net		0.00	0.00

IVc Annexe

Table des matières

		Page
1.	Bases et organisation	15
2.	Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés	17
3.	Nature de l'application du but	17
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	18
5.	Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	20
6.	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	21
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	37
8.	Demandes de l'autorité de surveillance	39
9.	Autres informations relatives à la situation financière	39
10.	Evénements postérieurs à la date du bilan	39



1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse Fondation privée Caisse de Prévoyance

des Interprètes de Conférence

Rue du Stand 51 1211 Genève 11

Siège Genève

Forme juridique Fondation de droit privé

But Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs

ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif Le 11 juin 2005

Statuts En vigueur depuis le 11 juin 2005,

modifiés le 27.01.2017 et le 26.06.2017.

Règlement de la Caisse En vigueur depuis le 11 juin 2005,

modifié le 26.06.2017.

Règlement de placement En vigueur depuis le 1er janvier 2006,

modifié le 01.01.2017.

Règlement sur les

En vigueur depuis le 1er janvier 2012,

indemnités du Conseil modifié le 23.11.2013.

de Fondation

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1er janvier 2005.



1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation Monsieur Jacques-André Schneider (Président)

Monsieur Daniel André (Vice-Président)

Madame Agnès Perrot

Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir

Madame Dominique Baz

Personnes habilitées à

Monsieur Jacques-André Schneider (Président)

signer auprès des banques Madame Agnès Perrot

Madame Dominique Baz

Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)

Mode de signature collective à deux

1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision PricewaterhouseCoopers S.A.

Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50

1211 Genève 2

Expert en prévoyance Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.

Administration LO Patrimonia SA et comptabilité Rue de Saussure 6

1204 Genève

Global Custody Lombard Odier & Cie SA

Rue de la Corraterie 11

1204 Genève

Gérants de fortune Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA*

Rue de la Corraterie 11

1204 Genève

Vontobel Asset Management SA*

Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich

* Les sociétés de gestion de fortune mentionnées ci-dessus sont au bénéfice d'un agrément FINMA

Autorité de surveillance des fondations

Régisseur de l'immeuble Besson Dumont Delaunay & Cie SA

Route du Grand-Lancy 6A

Case postale 1815 1211 Genève 26

Affiliation auprès de

l'autorité de surveillance et des institutions de prévoyance du canton

de Genève.



1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

2.1	Bénéficiaires actifs	31.12.2017	Entrées	Sorties	31.12.2016
	Nombre de bénéficiaires	2502	66	99	2535
2.2	Rentiers réassurés	31.12.2017			31.12.2016
	Nombre de rentiers	123			111

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

- 1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AlIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur / part interprète) en pourcentage de la rémunération;
- 2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.



Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment «croissance» en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment «conservateur» en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment «croissance» en francs suisses (Segment C), introduit le 1er juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 9'430'000.—.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment «croissance» en euro (segment A).



La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

Segment « croissance » en EUR (Segment A)	31.12.2017 EUR	31.12.2016 EUR
Capital Nombre d'unités Valeur de la part Variation annuelle en % Segment «conservateur» en EUR (Segment B)	246'489'137.29 1'098'558 224.38 4.84%	241'260'402.23 1'127'292 214.02 4.62 %
Capital Nombre d'unités Valeur de la part Variation annuelle en % Segment «croissance» en CHF (Segment C)	14'387'978.45 91'578 157.11 -0.16%	13'539'841.94 86'043 157.36 1.05 %
Capital Nombre d'unités Valeur de la part Variation annuelle en %	12'529'590.14 121'878 102.80 -2.45 %	14'122'797.54 134'018 105.38 3.73%

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1er janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.17014 au 31.12.2017 et à 1.07198 au 31.12.2016
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.



5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

Helsana Assurance S.A. Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

PK Rück Assurance de groupe risque décès

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Actifs	31.12.2017 EUR	31.12.2016 EUR
Solde au 1er janvier Cotisations des salariés Contributions de l'employeur Cotisations supplémentaires des salariés Apports de libre passage Prestations d'assurance collective B Primes d'assurance collective A + B Autres prestations réglementaires Prestation en capital à la retraite Prestation en capital au décès Prestation de libre passage en cas de sortie	269'810'219.91 3'897'508.62 6'455'337.52 1'951'845.78 997'443.13 0.00 -28'907.78 -358'964.06 -15'680'550.28 -66'786.31 -3'595'807.41	266'850'865.10 3'125'094.95 5'203'392.90 1'635'131.54 1'170'972.75 0.00 -22'957.43 -596'758.53 -10'765'955.78 -224'859.89 -7'996'362.51
Mouvement de la période	-6'428'880.79	-8'472'302.00
Rémunération du capital-épargne	12'339'367.48	11'225'459.85
Ecart de conversion	-1'249'454.16	206'196.96
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	274'471'252.44	269'810'219.91

Le capital de prévoyance comprend les soultes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.



6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2 (art. 60 OPP2 abrogé le 01.04.2009). Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

Rétrocessions:

LOAM: En date du 16 janvier 2018, Lombard Odier Asset Management

(Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a

été perçue durant l'exercice 2017.

Vontobel: En date du 24 janvier 2018, Vontobel SA a confirmé par écrit

qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2017.

6.2 Allocation stratégique

Segment A

Dès le 1^{er} janvier 2017, les limites de placement sont les suivantes (à l'exception de l'immeuble en détention directe) :

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
Placements traditionnels		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe)	85%	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage 0-50 %
Immobilier	5%	0-15%
Placements alternatifs		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Infrastructure Titres liés au risque d'assurance	10%	0-25%
Tous les placements		
Total Placements libellés en euro, y compris les placem en autres monnaies avec une couverture du risque de	40-100%	



Segment B

Dès le 1^{er} janvier 2017 les limites de placement sont les suivantes:

Catágorios de placement	Alloc	Allocation stratégique			
Catégories de placement	Neutre	Min.	Max.		
Placements traditionnels					
Liquidités et court terme en EUR	20%	0%	70%		
Obligations en EUR	80%	0%	100 %		
Obligations en autres devises (hors EUR)	0%	0%	20%		
Immobilier	0%	0%	20%		
Placements alternatifs	·				
Infrastructure	0%	0%	5%		
Hedge Funds	0%	0%	5%		
Total	100%				

Segment C

Dès le 1^{er} janvier 2017 les limites de placement sont les suivantes:

	Limites de placement
Catégories de placement	Min - Max
Placements traditionnels	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 % dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisse et étrangères cotées en bourse	0 - 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30 %, dont max 10 % en immobilier situé à l'étranger
Placements alternatifs	
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés aux risques d'assurance	0 - 25%
Tous les placements	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0 - 30 %



6.3 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment «croissance» en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let.e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de la Caisse est basée hors de Suisse et qu'environ 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1er janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la Caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Dans sa teneur du 1er janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, cette disposition peut faire l'obiet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25% par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours important à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuver sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification en périodes des marchés baissiers, tel que démontré dans le rapport concluant établi par la Banque Lombard Odier & Cie SA et Vontobel Asset Management AG et présenté au Conseil de Fondation le 30 octobre 2004.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.



Segment «conservateur» en EUR (Segment B)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum prévue pour les placements libellés en monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let. e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de la Caisse est basée hors de Suisse et qu'env. 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone Euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du Franc Suisse à l'Euro à compter du 1er janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la Caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'Euro a été rédigé par la Banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de l'Institution qui a été définie par le Conseil de fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment «croissance en CHF» (Segment C)

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier & Cie SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1^{er} juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1er janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15% pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art.53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.



Référence à l'euro

Dès le 1er janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur pour l'immeuble

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	2017 EUR	2016 EUR
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01	1'095'411.12	1'029'430.06
Utilisation de la réserve de fluctuation Variation de la réserve (effet de change) Attribution à la réserve de fluctuation	-90'242.96 -91'891.19 88'878.25 -93'255.90	-45'814.80 14'779.12 97'016.74 65'981.06
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	1'002'155.22	1'095'411.12

La réserve de fluctuation de valeur a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La réserve de fluctuation de valeur est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

En 2017, la réserve de fluctuation a été utilisée pour le deuxième acompte relatif au remplacement de l'ascenseur, la rénovation partielle d'un appartement, la réfection d'une cuisine et le remplacement de la porte d'entrée de l'immeuble pour un total de CHF 105'596.90.

L'attribution à la réserve de fluctuation représente la provision annuelle pour gros travaux de CHF 104'000.-.



6.5 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

La notion de « devises étrangères » se réfère à une devise autre que la monnaie de référence des segments.

Placement de la fortune/répartition des risques

	Total au	Total au
	31.12.2017	31.12.2016
Catégorie de placements	EUR	EUR
	0.050/	0.000/
Créances et comptes de régularisation actif	0.25%	0.26%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	-0.30%	0.11%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	3.11%	3.36%
Total des liquidités et divers	3.06%	3.73%
Obligations en francs suisses	2.32%	0.85%
Obligations en EUR	25.22%	25.54%
S .	10.67%	9.42%
Obligations en devises étrangères hors Euro	38.21%	35.81%
Total des obligations - (direct et indirect)	30.2170	33.01 70
Actions suisses	11.32%	8.91%
Actions étrangères	22.41%	21.41%
Total des actions - (direct et indirect)	33.73%	30.32%
Immobilier et infrastructure	9.25%	9.49%
Immeuble – détention directe	2.94%	3.26%
Total immeuble	12.19%	12.75%
	0.000/	4.440/
Métaux et matières premières	3.82%	4.44%
Placements alternatifs	8.80%	13.27%
Placements collectifs et directs	99.81%	100.32%
Placements de dérivés	0.19%	-0.32%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	70.07%	72.44%
Dérivés sur devises	-42.28%	9.84%
Total placements en devises étrangères nets	27.79%	82.28%
iotal piacements en devises etrangeres nets	21.13/0	02.2070



6.5.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2017 EUR	Total au 31.12.2016 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.22%	0.24%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	-0.37%	0.08%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	3.41%	2.97%
Total des liquidités et divers	3.26%	3.29%
Obligations en francs suisses	2.66%	0.98%
Obligations en EUR	24.48%	26.40%
Obligations en devises étrangères hors Euro	12.05%	10.63%
Total des obligations - (direct et indirect)	39.19%	38.01%
Actions suisses	12.97%	10.30%
Actions étrangères	25.68%	24.76%
Total des actions - (direct et indirect)	38.65%	35.06%
Immobilier et infrastructure	9.05%	9.33%
Total immeuble	9.05%	9.33%
Métaux et matières premières	4.38%	5.13%
Placements alternatifs	5.25%	9.55%
Placements collectifs et directs	99.78%	100.37%
Placements de dérivés	0.22%	-0.37%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Placements sous gestion	96.74%	96.37%
Immeuble – détention directe	3.26%	3.63%
Fortune segment A	100.00%	100.00%
Total placements alternatifs	9.32%	14.15%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	72.80%	76.57%
Dérivés sur devises	-47.63%	10.19%
Total placements en devises étrangères net	25.17%	86.76%



6.5.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2017 %	Total au 31.12.2016 %
Créances et comptes de régularisation actif Liquidités/placements monétaires en francs suisses Liquidités/placements monétaires en devises étrangères Total des liquidités et divers	0.76% 0.00% 2.51% 3.27%	0.91% 0.04% <u>15.70%</u> 16.65 %
Obligations en EUR Obligations en devises étrangères hors Euro Total des obligations - (direct et indirect)	73.59% 3.11% 76.70%	53.96% 4.50% 58.46%
Immobilier et infrastructure Total immeuble	15.06% 15.06%	16.53% 16.53%
Placements alternatifs	4.88%	8.32%
Placements collectifs et directs Placements de dérivés Placements collectifs et directs	99.91% 0.09% 100.00%	99.96% 0.04% 100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères Placements en devises étrangères bruts Dérivés sur devises Total placements en devises étrangères nets	84.10% 13.02% 97.12%	74.16% 13.84% 88.00%



6.5.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2017 %	Total au 31.12.2016 %
Créances et comptes de régularisation actif Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.43% 0.50%	0.13% 0.73%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères Total des liquidités et divers	0.00%	0.00%
Fonds de placement	86.64%	87.75%
Immobilier	12.43%	11.39%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts Total placements en devises étrangères nets	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 87 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 12 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2017
				EUR
ACHAT	EUR	7'106'545.87		
VENTE	CHF	-8'150'000.00	15.03.18	135'274.50
ACHAT	EUR	10'131'335.19		
VENTE	USD	-12'250'000.00	15.03.18	-24'735.07
ACHAT	EUR	10'050'000.00		
VENTE	CHF	-11'524'485.75	15.03.18	192'291.43
ACHAT	EUR	1'344'015.77		
VENTE	JPY	-180'000'000.00	15.03.18	14'162.61
ACHAT	EUR	8'991'613.00		
VENTE	CHF	-10'440'000.00	28.03.18	59'875.56
ACHAT	EUR	8'992'065.13		
VENTE	USD	-10'700'000.00	28.03.18	128'885.89
ACHAT	EUR	4'477'809.87		
VENTE	CHF	-5'200'000.00	28.03.18	29'052.60
				534'807.52
Total des contr	534'807.52			



Segment A
Inventaire des positions futures

Dans le segment A, il n'y a pas de contrats futures ouverts au 31.12.2017.

Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2016
				EUR
ACHAT	EUR	3'973'159.10		
VENTE	USD	-4'500'000.00	16.03.17	-281'250.37
ACHAT	EUR	6'000'000.00		
VENTE	CHF	-6'554'700.00	16.03.17	-120'225.21
ACHAT	EUR	662'193.18		
VENTE	USD	-750'000.00	16.03.17	-46'875.07
ACHAT	EUR	7'416'563.66		
VENTE	USD	-8'400'000.00	16.03.17	-525'000.69
ACHAT	EUR	5'250'000.00		
VENTE	CHF	-5'735'362.50	16.03.17	-105'197.06
ACHAT	EUR	10'544'387.56		
VENTE	USD	-11'000'000.00	22.03.17	147'538.15
ACHAT	EUR	14'237'368.78		
VENTE	CHF	-15'200'000.00	22.03.17	43'832.44
				-887'177.81
Total des contr		-887'177.81		

Segment A Inventaire des positions futures

Sous-jacent	Devise	Position	Cours	Valeur Contrat	Valeur de remplacement
				31.12.2016	31.12.2016
				EUR	EUR
S&P 500 E-MINI, échéance: 0	3.2017 USD	-400	2'236.2500	-848'108	39'346.76
Total instruments financiers	dérivés			-848'108.00	39'346.76

Segment B

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2017
				EUR
ACHAT	EUR	1'778'513.49		
VENTE	CHF	-2'065'000.00	28.03.18	11'843.20
				11'843.20
Total des cor	11'843.20			



Segment B

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2016
				EUR
ACHAT	EUR	1'873'689.00		
VENTE	CHF	-2'000'000.00	22.03.17	6'118.43
				6'118.43
Total des co	6'118.43			

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier & Cie SA (ci-après LO) applique une couverture rigoureuse des investissements en monnaies étrangères, hors pays émergents. La banque LO considère en effet que le risque de change des monnaies du G10 n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes avec une déviation maximum de plus ou moins cinq points de pourcentage. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. Quoi qu'il en soit, ce gain ou cette perte viennent en compensation du gain ou de la perte réalisée au travers de l'actif financier détenu dans la monnaie en question. L'opération est donc neutre au final.

D'autre part, la banque LO utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LO vend des contrats «futures» afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter son exposition. Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

Dans le mandat confié à Vontobel Asset Management SA, le gérant utilise en majorité des contrats à terme (forward contracts) pour gérer l'exposition-cible, au niveau du portefeuille, dans les monnaies étrangères.

En effet, pour certaines classes d'actifs, l'exposition en monnaies étrangères de l'indice de référence est hedgée et le gérant utilise donc, des contrats à terme pour avoir cette exposition.

En outre, il est aussi permis d'utiliser des futures sur indices et des options put. Cependant, elles ne sont utilisées que dans de très rares occasion.

6.7 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.



6.8 Explications du résultat net des placements Consolidée

Consolidee	2017 EUR	2016 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-12'273.25	-10'900.29
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	127'154.16	90'576.87
Résultat brut sur liquidités	-139'427.41	79'676.58
Intérêts	1'595'392.73	1'778'456.90
Résultat réalisé	1'593'022.31	134'071.24
Résultat non réalisé	-4'366'807.97	2'142'642.79
Rendement TER	296'418.00	263'986.00
Résultat brut sur obligations	-881'974.93	4'319'156.93
Dividendes	1'250'758.85	932'528.42
Résultat réalisé	11'326'506.02	3'254'097.41
Résultat non réalisé	-2'777'360.97	907'195.95
Rendement TER	337'081.00	280'202.00
Résultat brut sur actions	10'136'984.90	5'374'023.78
Dividendes	575'120.41	541'362.74
Résultat réalisé	-441'337.81	107'723.48
Résultat non réalisé	959'825.42	4'351'891.94
Rendement TER	513'032.00	464'115.00
Résultat brut sur fonds de placement	1'606'640.02	5'465'093.16
Produits	506'184.66	531'020.76
Charges	-114'426.43	-127'210.86
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	-737'941.16	124'504.85
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	0.00
Résultat brut sur immeubles	-346'182.93	528'314.75
Résultat sur contrats de devises à terme	4'892'528.08	-1'466'222.76
Résultat réalisé sur autres dérivés	-228'515.95	-464'245.46
Résultat non réalisé sur autres dérivés	-39'346.76	19'293.79
Rendement TER	1'206.00	2'445.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	4'625'871.37	-1'908'729.43
Rétrocessions reçues	0.00	0.00
Commission de gestion	-361'605.45	-355'671.64
Commission négociée sur certains fonds	-199'397.63	-250'736.58
Droits de garde et frais divers	-199'540.20	-195'022.28
Frais TER	<u>-1'147'737.00</u>	<u>-1'010'748.00</u>
Frais d'administration de la fortune	-1'908'280.28	-1'812'178.50
Résultat net des placements	13'093'630.74	12'045'357.27



6.8.1 Explications du résultat net des placements Segment A

Segment A		
3	2017 EUR	2016 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-10'660.73	-10'169.92
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-123'666.83	93'758.73
Résultat brut sur liquidités	-134'327.56	83'588.81
Intérêts	1'404'316.96	1'578'615.95
Résultat réalisé	1'766'073.19	250'390.06
Résultat non réalisé	-4'315'480.80	2'153'831.25
Rendement TER	293'164.00	263'986.00
Résultat brut sur obligations	-851'926.65	4'246'823.26
Dividendes	1'250'758.85	932'528.42
Résultat réalisé	11'326'506.02	3'254'097.41
Résultat non réalisé	-2'777'360.97	907'195.95
Rendement TER	337'081.00	280'202.00
Résultat brut sur actions	10'136'984.90	5'374'023.78
Dividendes	436'648.09	352'469.07
Résultat réalisé	-553'458.46	75'461.24
Résultat non réalisé	362'022.56	3'992'085.99
Rendement TER	379'683.00	349'375.00
Résultat brut sur fonds de placement	624'895.19	4'769'391.30
Produits	506'184.66	531'020.76
Charges	-114'426.43	-127'210.86
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	-737'941.16*	124'504.85*
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	0.00
Résultat brut sur immeubles	-346'182.93	528'314.75
Résultat sur contrats de devises à terme	4'730'966.31	-1'444'206.33
Résultat réalisé sur autres dérivés	-228'515.95	-464'245.46
Résultat non réalisé sur autres dérivés	-39'346.76	19'293.79
Rendement TER	433.00	0.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	4'463'536.60	-1'889'158.00
Commission de medien	-315'503.74	-314'191.47
Commission de gestion	-195'774.35	-314 191.47 -247'511.57
Commission négociée sur certains fonds	-177'630.64	-171'387.08
Droits de garde et frais divers Frais TER	-1'010'361.00	-893'563.00
Frais d'administration de la fortune	-1'699'269.73	-1'626'653.12
Décultat not des placements Segment A	12'193'709.82	11'486'330.78
Résultat net des placements Segment A	12 130 703.02	11 400 000.70

^{*} Cet écart technique n'est pas considéré sous «variation de la valeur sur l'immeuble ». Il est reporté sous le poste du compte d'exploitation «Différence de conversion».



6.8.2 Explications du résultat net des placements Segment B

Segment B	2017 EUR	2016 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-1'612.52	-206.55
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	389.16	-4'562.97
Résultat brut sur liquidités	-1'223.36	-4'769.52
Intérêts	191'075.77	199'840.95
Résultat réalisé	-173'050.88	-116'318.82
Résultat non réalisé	-51'327.17	-11'188.46
Rendement TER	3'254.00	0.00
Résultat brut sur obligations	-30'048.28	72'333.67
Dividendes Résultat réalisé Résultat non réalisé Rendement TER Résultat brut sur fonds de placement	0.00 -30'850.18 -31'694.17 	8'214.29 -8'872.66 177'810.38
Résultat sur contrats de devises à terme	161'561.77	-22'016.43
Résultat réalisé sur autres dérivés	0.00	0.00
Rendement TER	773.00	2'445.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	162'334.77	-19'571.43
Commission de gestion	-32'367.21	-25'631.03
Commission négociée sur certains fonds	-3'623.28	-3'225.01
Droits de garde et frais divers	-11'577.14	-12'595.79
Frais TER	-23'982.00	-22'715.00
Frais d'administration de la fortune	-71'549.63	-64'166.83
Résultat net des placements Segment B	16'924.15	181'247.90



6.8.3 Explications du résultat net des placements Segment C

Segment C	2017 EUR	2016 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	0.00	-523.82
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	2'170.27	0.00
Résultat brut sur liquidités	2'170.27	-523.82
	40014=000	40010=0.00
Dividendes	138'472.32	180'679.38
Résultat réalisé	142'970.83	41'134.90
Résultat non réalisé	629'497.03	181'995.57
Rendement TER	113'394.00	94'470.00
Résultat brut sur fonds de placement	1'024'334.18	498'279.85
Commission de gestion	-13'734.50	-15'849.14
Droits de garde et frais divers	-10'332.42	-11'039.41
Frais TER	-113'394.00	-94'470.00
Frais d'administration de la fortune	-137'460.92	-121'358.55
Résultat net des placements Segment C	889'043.53	376'397.48
Résultat net des placements du compte	-6'046.76	1'381.11
de Direction		
Résultat net des placements	13'093'630.74	12'045'357.27
nesultat het des placements	10 000 000.74	12 040 007.27

6.9 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exerices comptables ouverts dès le 1er janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.



	2017 EUR	2016 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	760'543 1'147'737 1'908'280	801'431 1'010'748 1'812'179
Placements transparents Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	270'898'972 4'335'222	270'649'642 256'404
Total des placements	275'234'194	270'906'046
Taux de transparence en matière de frais	98.42%	99.91%
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements	0.70% transparents en	0.67% matière de frais

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2017 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Valeur de marché	Segment
			EUR	
JP3027630007	Nomura Holdings Inc	TOPIX EXCHANGE TRADED FD	4'335'222	Α

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.



7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
Caisse Chèques postaux Avoirs en banques à vue Compte de marge Placements monétaires en devises étrangères Total liquidités et placements marché monétaires	414.03 8'274.78 9'122'072.33 0.00 0.00 9'130'761.14	392.41 7'681.63 8'658'709.92 18'056.55 1'951'751.22 10'636'591.73

7.2 Créances

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
PK Rück	550.99	286.13
Helsana Assurances SA (collective A)	803.03	414.35
Autres créances	4'291.33	5'221.27
Total créances	5'645.35	5'921.75

7.3 Compte de régularisation actif

2.16
EUR
1.57
1.59
2.73
2.26
3.15
1 1 2

7.4 Dettes

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement Total dettes	118'078.50 118'078.50	63'225.83 63'225.83



7.5 Compte de régularisation passif

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
Versements reçus mais non attribués	72'362.47	73'191.71
Autres postes	107'662.17	121'337.80
Total compte de régularisation passif	180'024.64	194'529.51

7.6 Provisions générales

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
Provision communication Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00) Droits d'entrée en excédent Total provisions générales	12'884.72 85'459.86 9'147.40 107'491.98	15'928.40 93'285.32 15'158.98 124'372.70

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarques:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

7.7 Autres produits

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
Autres revenus Total autres produits	60'937.49 60'937.49	29'822.46 29'822.46

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises



7.8 Autres frais

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
Intérêts négatifs	5'882.24*	5'231.60*
Autres frais bancaires	633.71	380.82
Total autres frais	6'515.95	5'612.43

^{*} Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments.

7.9 Frais d'administration

	31.12.17 EUR	31.12.16 EUR
Salaires et charges sociales patronales Honoraires de comptabilité Honoraires organe de révision Honoraires Service de surveillance des Fondations Honoraires juridiques Honoraires divers Matériel de bureau Fournitures de bureau Frais informatiques Frais de bureau, ports, téléphones Frais d'imprimerie Frais de voyage et de représentation Frais de location Indemnités du CF	225'802.95 309'226.95 39'551.91 5'174.97 3'904.95 7'602.96 0.00 1'318.88 14'123.11 22'418.89 12'080.64 5'017.59 22'161.39 51'421.35	227'172.73 315'489.01 33'070.19 4'705.28 0.00 9'096.28 1'058.12 2'253.34 13'331.17 31'143.79 14'749.40 8'554.79 22'581.58 63'885.03
et charges sociales patronales Total frais d'administration	719'806.54	747'090.71

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2016 était de CHF 812'413.22, celui de 2017 est de CHF 802'491.79.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes de l'exercice précédent ont été validés par l'autorité de surveillance sans remarque particulière.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.



IVd Fiche technique au 31 décembre 2017

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Adresse de l'immeuble 22, rue Merle-d'Aubigné

Surface en m² 659 m²

Nombre d'appartement – pièces 10 appartements de 3 pièces

15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces

1 arcade de 150 m²

1 dépôt de 42 m² au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m² au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m² au sous-sol

1 dépôt de 375 m² au rez

Montant des loyers CHF 576'186.00

Année de construction 1973

Date d'achat janvier 1980

Date de sortie du régime HLM 1996

Montants des gros travaux

de l'année

Année 2017

remplacement porte entrée CHF 12'117.15 rénovation part. appartement 61 CHF 55'959.75 rénovation cuisine appartement 22 CHF 15'853.60 solde remplacement ascenseur CHF 21'666.40

Valeur comptable de l'immeuble CHF 9'430'000.00

Hypothèque 0.-

Fonds propres investis CHF 9'430'000.00

Rendement brut CHF 576'186.00 (6.11 %)

(576'186.00/9'430'000.00 = 6.11%)

Rendement net (avant impôts) CHF 469'252.05 (4.97 %)

(469'252.05/9'430'000.00 = 4.97%)



Impôts Payé directement par le propriétaire.

Provision pour gros travaux CHF 104'000.00

Provision pour impôt CHF 349'337.00

sur la plus-value

Commentaire

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 104'000.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2016.

Les travaux effectués en 2017 ont consisté au remplacement de la porte d'entrée de l'immeuble et la rénovation partielle d'un appartement et la réfection d'une cuisine, moyennant la conclusion d'un nouveau bail. A cela s'est ajouté le 2^e acompte relatif au remplacement de l'ascenseur en 2016. Le montant total débité du la provision pour gros travaux en 2017 s'est ainsi élevé à CHF 105'596.90.

Genève, le 20 février 2018 Thierry de HAAN



V. Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés au chapitre IV de la Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de Fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 6 mars 2018

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost Expert-réviseur Réviseur responsable Ludovic Derenne Expert-réviseur



VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président +32-475 69 55 44

daniel.andre@skynet.be

Madame Agnes PERROT +41-79 212 8962

agnes.perrot@bluewin.ch

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR +33-1 47 68 16 92

arbajianna@gmail.com

Madame Dominique BAZ +41-22 346 13 14

baz.lindahl@dbmail.com

Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH Madame Monique PARATTE Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice

ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51 Case postale 5683 CH-1211 GFNÈVF 11

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)

Télécopie : +41-22 310 59 28
E-mail : cpic@cpic.ch
Internet : http://www.cpic.ch

ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC

Compte du bénéficiaire (IBAN): CH4308760000008569100 Banque du bénéficiaire : LOMBARD ODIER & CIE SA

Swift code LOCYCHGG

Clearing 8760

Réf.: «Pour compte individuel I...... au nom de»



Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11 Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928 e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch